

Répression

Qu'est-ce que c'est ?

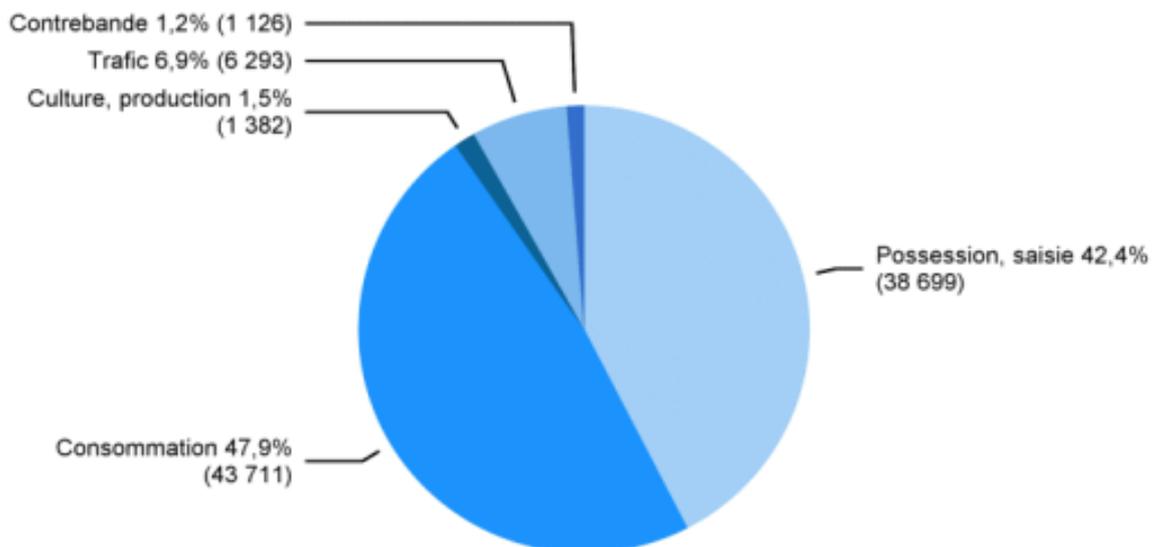
La répression est l'un des quatre piliers de la politique suisse en matière de drogue. Elle contribue, par des mesures de régulation servant à faire respecter l'interdiction des drogues illégales, à réduire les effets négatifs de la consommation de drogue pour la société.

La répression a pour objectif premier la lutte contre le commerce de drogues illicites et donc le tarissement de l'offre. Les mesures de répression servent également à réduire la demande de drogues illégales. Des quatre piliers, le pilier « répression » est le plus important en terme de budget puisqu'il reçoit près des deux tiers des montants attribués à la politique drogues.

Efficacité :

En 2011, 51'765 affaires en relation avec la Loi sur les stupéfiants ont été enregistrées. Dans ces enregistrements, 91'211 infractions ont été différenciées.¹

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

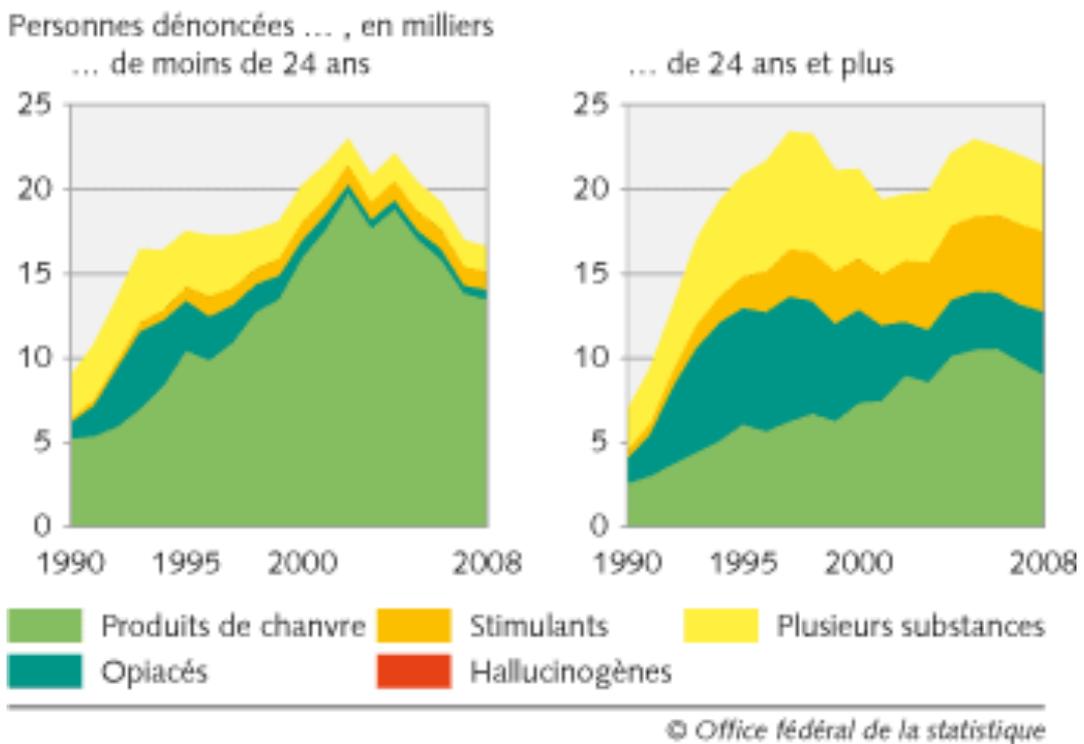
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pas d'impunité pour la consommation et le trafic !

On observe une progression constante des infractions du début des années 70 au début des années 90 : de 5'000 en 1974, elles sont passées à 20'000 en 1990. Ensuite, de 1990 à 1993, les dénonciations ont fait un bond à près de 38'000. Le rythme de croissance a ensuite faibli, mais la hausse s'est poursuivie. Depuis 2004, il y a un léger recul.²

Délinquance liée aux stupéfiants
Dénonciations pour consommation (avec ou sans trafic)



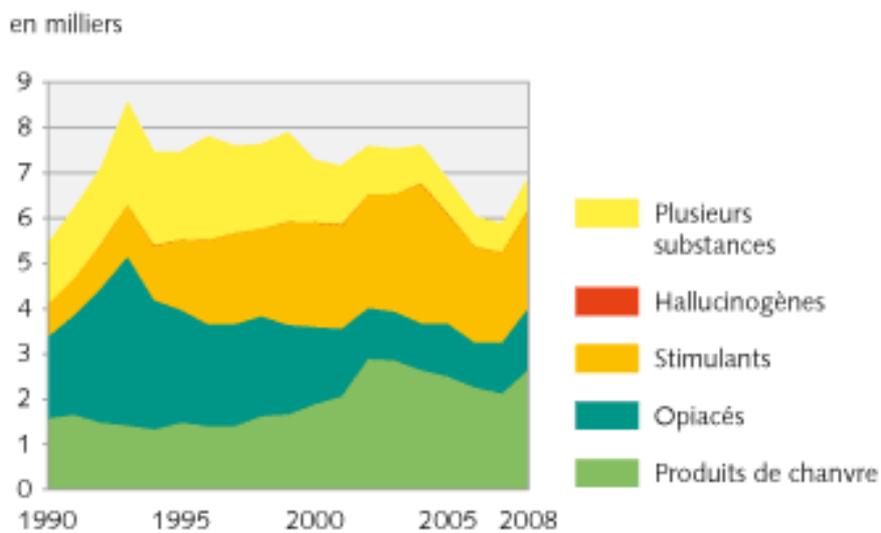
La consommation de produits de chanvre est à l'origine du plus grand nombre de dénonciations. Dans 12% des cas, la dénonciation pour consommation s'accompagne d'une dénonciation pour trafic de stupéfiants.³

Marché de la drogue :

Le trafic de stupéfiants s'accompagne d'une dénonciation pour consommation dans 62 % des cas. Une tendance à la baisse est apparue dès le milieu des années 90. On peut voir dans ce recul un effet positif de la politique des quatre piliers.⁴ Cette tendance est confirmée par le rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies qui affirme que les succès enregistrés en matière policière doivent être analysés en regard de l'augmentation considérable de l'offre de traitements de substitution dont l'effet a été d'éliminer une part significative de la demande.⁵

Par ailleurs, ce rapport contient de nombreux exemples prouvant que le marché européen des drogues a un caractère dynamique, innovant et prompt à s'adapter aux opportunités tout autant qu'aux mesures de contrôle. Ainsi, d'après FedPol, la contrebande et le trafic de cannabis, d'héroïne et de cocaïne passent de plus en plus par les mêmes canaux. Des groupes criminels agissent d'une part en parallèle sur plusieurs marchés de stupéfiants et, d'autre part, on y observe des activités de troc : des personnes de Suisse se procurent de la cocaïne auprès d'Africains de l'ouest et ne la paient pas avec de l'argent mais avec du cannabis qu'ils produisent eux-mêmes. Les mutations actuelles du marché de la drogue compliquent le travail de répression, mais celui-ci continue à s'exercer.

Délinquance liée aux stupéfiants
Dénonciations pour trafic (avec ou sans consommation)



© Office fédéral de la statistique



¹ Office fédéral de la statistique, *Dénonciation selon la LStup dès 2009*, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/05.html>

² Office fédéral de la statistique, *Délinquance liée aux stupéfiants*, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/dos/01.html>

³ Office fédéral de la statistique, *Délinquance liée aux stupéfiants : Substances consommées*, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/dos/01/02.html>

⁴ Office fédéral de la statistique, *Délinquance liée aux stupéfiants : Substances, objets du trafic*, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/dos/01/03.html>

⁵ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, *Rapport annuel 2012 : état du phénomène de la drogue en Europe*, p. 18.